

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3711 - Jeudi 10 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

Le rapatriement des Comoriens coincés à Madagascar en stand-by



**Pas de résultats du BEPC avant paiement
des indemnités des correcteurs**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Septembre 2020**

Lever du soleil:

06h 07mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 54mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



COMMERCE :

L'ancien patron de la Nouvelle Opaco qualifie l'Accord public-privé de « brouillon »

Mahamoudou Ali Mohamed fustige le protocole d'Accord signé entre le secteur public et le secteur privé, défini comme un outil de régulation dont l'objectif principal est d'arriver à modérer les prix des produits de première nécessité, et ce après la grève de 72H du mois de janvier. A l'entendre, le gouvernement ne se soucie aucunement des problèmes des opérateurs économique et que ledit Accord, « un brouillon » pour reprendre ses termes, n'est qu'un subterfuge.

Suite au protocole d'Accord entre les secteurs privé et public, signé à Anjouan au mois d'aout dernier, mettant fin à la discorde entre les deux secteurs, l'ancien patron de la nouvelle Opaco, parle, « d'un brouillon à la place d'une réponse » ferme. C'est

sur la radio Hayba FM, mardi 8 septembre, que le patron de l'entreprise CBE, ancien meneur du mouvement de grève des commerçants du mois de janvier, s'en est vertement pris au gouvernement en général et au ministère de l'Économie en particulier.

D'abord, l'invité trouve inconcevable que le gouvernement déplace un parterre d'acteurs économique jusqu'à Anjouan, le 12 aout dernier, pour signer le fameux protocole d'Accord. « Je trouve que déplacer 85% des signataires à Anjouan pour une grève qui a eu lieu à la Grande-comore pour signer un document qui n'est pas fini, n'était pas sérieux », devait-il cogner. Il rappelle que le protocole est valable pour une durée allant de 6 mois à 1 an. Une imprécision qui le fait interroger. « Qui doit dire que c'est 6 mois ou 1 an ? ».



Mahamoudou Ali Mohamed

Plusieurs déclarations ont été faites ces derniers jours concernant les 30% d'abattement qui ont été accordés au secteur privé en soutien

pendant cette période de coronavirus. Ces 30% ont coûté à l'État la somme 900 millions KMF d'après le ministre de l'Économie Houmed

Msaidie, tandis que son collègue des Finances, Said Ali Chayhane, lui, avance la somme d'1 milliard 14 millions KMF. Une incohérence qui, encore une fois, irrite le surnommé Mahamoudou CBE.

« En réalité, ces déclarations sont faites à la va-vite par les deux ministres. Tout compte fait, le protocole d'Accord n'est pas fait pour bénéficier aux commerçants qui avaient baissé les rideaux les 27, 28 et 29 janvier ». Pour ce qui est de l'abattement de 30%, l'ancien président de la Nouvelle Opaco s'appuie sur un article du canard de l'État Al-watwan pour affirmer qu'il n'a bénéficié « qu'à 20 importateurs ». Cette sortie médiatique de la cheville ouvrière de la grève de 72H de janvier cachera-t-elle des nouvelles actions dans l'avenir ?

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES

Unité- Solidarité- Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ DES COMORES

BP : 1762 Tel : 77348/01/02 FAX : 7732359

Communiqué de presse relatif au défaut de chargement de la fonction à prépaiement des compteurs PP aux clients résidentiels de la SONELEC à Mwali

Les clients avec des compteurs électrique à prépaiement (PP1) de la direction régionale de la SONELEC à Mwali, ont connu une interruption et dysfonctionnement de leurs recharges, suite à une panne survenu au niveau du logiciel.

Face à cette situation de crise, la Direction Générale de la SONELEC en collaboration avec sa Direction Régionale de Mwali, a pris l'initiative de procéder aux changements des compteurs PP1 par des compteurs STS.

Ainsi, une mission conduite par la Directrice Commerciale comprenant des agents technico-commerciaux, est dépêchée en toute urgence à Mwali pour renforcer les équipes locales en vue de résoudre rapidement ce problème.

La Direction Générale de la SONELEC, renouvelle ses excuses à sa clientèle pour ce désagrément indépendant de sa volonté et lui remercie de la patience qu'elle veuille bien lui témoigner.



FEDERATION DE FOOTBALL DES COMORES



الاتحاد القمري لكرة القدم

BP 798 - Tel : 763 26 66 Fax : 773 85 26 / 773 32 36 E-mail : ff@fedcomfoot.com www.fedcomfoot.com

Comité de Normalisation

La Présidente,

Moroni, le 06 septembre 2020

COMMUNIQUE

Le Comité de Normalisation pour la Fédération de Football des Comores félicite tous les acteurs du Football Comorien pour le bon déroulement du championnat des Comores saison 2019-2020, organisé à Hombu Mutsamudu Anjouan, du 1^{er} au 5 septembre 2020.

Il réitère ses remerciements au Chef de l'Etat, SEM AZALI ASSOUMANI, ainsi qu' à son Gouvernement pour avoir permis la tenue de ce Championnat, avec un protocole strict de respect des mesures barrières anti Covid-19.

Les remerciements vont également au Sous-Comité Scientifique, représenté par le Docteur Tadjidine YOUSSEF, qui nous a accompagné, sans relâche et veillé à ce que ces mesures soient respectées strictement.

Merci à la Gendarmerie Nationale, dirigée par le Commandant Ramadhoiné MDAHOMA, pour avoir supervisé, avec professionnalisme le contrôle.

Nos remerciements vont également à la ligue de Football de Ndzouani, au Comité d'Organisation et aux clubs pour la qualité du travail.

Merci à la Sonelec, au tandem Comores Télécom-ORTC-RCM13 pour leur efficacité dans la retransmission des matchs.

Remerciements à l'équipe du Croissant-Rouge Comorien et du COSEP pour avoir assuré la sécurité sanitaire.

Merci à l'ensemble des Médias et Journalistes qui ont couvert les matchs.

Merci aux dirigeants des Clubs et aux joueurs pour leur sens des responsabilités et fair-play.

Une mention spéciale aux supporters des Clubs qui ont su respecter les mesures barrières notamment celles portant sur le huis clos, en restant chez eux.

Continuons à nous protéger et à protéger les autres !



SOCIÉTÉ

Le rapatriement des Comoriens coincés à Madagascar en stand-by

Faute de test covid-19 à Moroni, le processus de rapatriement des Comoriens coincés à Madagascar est suspendu après une première vague le 27 aout dernier avec la compagnie AB-Aviation.

Plus d'une semaine que Moroni ne fait pas de prélèvement pour des tests covid-

19. Et pour cause, les réactifs sont en rupture de stock et une commande est attendue le samedi 12 septembre prochain.

Alors que le pays a rouvert ses frontières avec l'international depuis le 7 septembre, les tests PCR sur le territoire national n'est pas possible depuis maintenant huit jours. Cette situation n'est pas sans conséquence puisque si les passagers en prove-

nance de Paris n'ont qu'à présenter leur test à leur arrivée à Moroni, ceux qui sont à Madagascar doivent quant eux faire le test, ou du moins le prélèvement, après leur arrivée, Madagascar n'effectuant pas des tests sur les étrangers pour des raisons logistiques. C'est en tout cas les explications que nous avons obtenues auprès de la Coordination nationale chargée de la crise de

coronavirus.

Des pays comme la Tanzanie font peu de cas, pour ne pas dire qu'ils se fichent royalement desdits tests et continuent à vaquer à leurs affaires comme si de rien n'était. C'est la raison pour laquelle un vol de la compagnie nationale tanzanienne a pu décoller de Hahaya hier avec à son bord 71 passagers sans aucune espèce de test. Mais la com-

pagnie privée de droit comorien AB-Aviation devrait prendre son mal en patience, probablement jusqu'au début de la semaine prochaine, avant de pouvoir ramener à Moroni les compatriotes bloqués à Madagascar. 156 passagers ont pu regagner Moroni le 27 aout à partir d'Antananarivo avec AB Aviation.

Andjouza Abouheir

Pas de résultats du BEPC avant le paiement des indemnités des correcteurs

La délibération du Bepc qui devait avoir lieu hier mercredi a été reportée à ce jeudi. Les enseignants correcteurs veulent avant tout percevoir leurs indemnités.

Comme prévu, la proclamation des résultats du Brevet d'étude de premier cycle (BEPC) devait avoir lieu hier mercredi 9 septembre. Les candidats ainsi que leurs parents avaient pris d'assaut l'école Application de Moroni, où la délibération était attendue. Grosse déception, les enseignants n'ont pas procédé à la proclamation des résultats, laquelle est reportée jusqu'à ce

jeudi à condition de percevoir leurs indemnités.

« On sait tous que les enseignants font partie des membres du jury. Ce sont eux qui corrigent. Donc, s'ils ont réclamé quelque chose surtout leurs indemnités, on ne peut rien faire. Voilà, ils ont refusé de proclamer les résultats jusqu'à ce qu'ils obtiennent leurs droits », réagit compréhensif Mahazi, le président du jury, avant d'ajouter que « la délibération est prévue pour ce jeudi 10 septembre entre 10H et 12H, « dès que l'argent aura été versé » dans les comptes des correcteurs.

Nassuf Ben Amad



Elèves devant le lycée de moroni.

PROCLAMATION DU BEPC À ANJOUAN :

35,54% d'admis et 32,64% pour les autorisés du 2e groupe

Le BEPC de la session 2020 à Anjouan a été délibéré hier mercredi 09 septembre avec des résultats « satisfaisants ». Pour cette année, 35,54% sont admis et 32,64% autorisés à passer le 2e groupe.

À au lycée de Mutsamudu, tard le soir, ils étaient nombreux à attendre les résultats du

BEPC. Après une longue attente qui avait semé la zizanie, les résultats sont désormais connus. Pour cette année, 35,54% sont admis direct tandis que 32,64% sont autorisés à passer les épreuves du 2e groupe. « Nous présentons nos excuses, suite à cette erreur technique (le logiciel ne répondait bien, ndlr) », indique le jury. La réaction sur place a été déplaisante, surtout chez les parents

d'élèves. « Nous sommes dépassés, on ne comprend rien. On veut faire quoi au juste ? Cela n'est pas du tout normal », lance Choudjay Moussa, père adoptif d'une candidate, rencontré au lycée de Mutsamudu.

Ce mercredi matin, au collège de Hombo, une autre bêtise est vécue. Jusqu'à 12h00, les responsables n'y étaient pas pour donner les

relevés de notes aux candidats autorisés à passer le 2e groupe. Des réactions chaudes se déchainent. « C'est injuste, nous voulons nos relevés pour pouvoir faire des choix faciles et à temps pour l'oral, mais jusqu'à maintenant presque 11h00, c'est injuste », pointe Zaidou Ahmed Mouhidine, candidat autorisé à passer l'oral. Ce dernier appuyé par un autre élève sur place, qui souligne que « ces responsables ne mesurent pas que ce retard diminue notre chance de gagner. Qu'on soit sérieux »

Il faut noter qu'on a trop improvisé depuis mardi dernier. L'erreur informatique liée à l'incompatibilité entre le nouveau logiciel et la performance des ordinateurs utilisés, chose qui a largement retardé la proclamation des résultats, s'ajoute ce matin un autre grand retard pour l'étape du choix des matières. En rappel, jusqu'à 11h00, les enfants n'avaient pas vu la couleur du bulletin de notes.

Nabil Jaffar



La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Kader : " Je serai parmi ceux qui revendiqueront 2021 de manière pacifique "

Abdel Kader Charcane alias Kader était le seul candidat d'opposition aux dernières élections législatives à Anjouan. Ce dernier estime que le quotidien de tout acteur et citoyen lambda est hypothéqué par le régime en place. Interview.

Question : Quelle est la situation du parti Juwa en cette période de crise sanitaire mondiale ?

Abdel Kader Charcane : Je ne suis pas militant du Parti Juwa. Je soutiens certaines idées politiques du Président Sambi pour le développement du pays, un homme que je respecte beaucoup ainsi que son poulain le docteur Abdou Salami Abdou, gouverneur légal et légitime d'Anjouan de 2016 à 2021, avec qui j'ai travaillé à l'époque du Président Moussa Toybou en 2008. Deux hommes honnêtes, de confiance et très généreux ! Même si je ne suis pas militant du parti JUWA, mais le quotidien de tout acteur politique et citoyen lambda est hypothéqué par le pouvoir en place pour des fins individuelles. Sans ignorer la présence de la pandémie, les manipulations et les contre vérités dépassent la réalité. Je vis sur cette terre comorienne et je côtoie au quotidien chaque catégorie d'hommes et les plaintes pour la pandémie du covid-19 sont les mêmes: elle est venue accentuer une crise qui existait déjà dans ce pays dans tous les domaines. Le quotidien de l'anjouanais est devenu plus qu'un challenge. Les gens pensent toute la journée sur le comment se nourrir ainsi que sa famille car les denrées alimentaires à l'exception du riz ont connu une flambée des prix et pourtant la majorité des comoriens sont au chômage et n'arrivent même pas

à gagner 500 fc par jour, les quelques fonctionnaires sont mal payés à cause d'une base indiciaire des années coloniales !

Question : Une partie des comoriens accuse le régime de violer la liberté d'expression. Est-ce votre avis aussi ?

A.C. : Oui, le régime viole les libertés. C'est pourquoi on le qualifie de dictature car il a bafoué des droits élémentaires comme celui de manifester, ou le délai légal de détention pour ne citer que ceux là. Le pouvoir exécutif détient les commandes de tous les autres pouvoirs, alors que dans un Etat dit démocratique, les choses ne devraient pas aller ainsi.

Question : Bambao Mtsanga a connu des élections de Maires frauduleuses et annulées par la cour suprême. Qu'en pensez-vous ?

A.C. : Le président Azali aime passer tout son mandat à faire des élections. N'oubliez pas que la première constitution du nouvel ensemble comorien était conçue sur des échéances électorales. Donc depuis son retour en 2016, il s'est encore inspiré de ce modèle pour les assises, le référendum, les présidentielles, les législatives et les municipales. Mais toutes ces élections sont faites dans l'humiliation totale du peuple car ce ne sont que des mascarades avec des résultats connus d'avance. Donc, qu'il refasse mille fois ces élections, les résultats seront les mêmes.

Question : Salami est détenu « illégalement » depuis 2018. Que dites-vous ?

A.C. : Le gouverneur légal et légitime de l'Ile autonome d'Anjouan de 2016 à 2021 est

déposé par le pouvoir central sans raison. Aux Comores il n'y a ni droits de l'homme ni libertés. En effet, étant le premier magistrat de l'Ile, il a le droit de circuler, de réunir les anjouanais, de les soutenir et les accompagner dans toutes les activités de développement économiques, social et politique. Les deux premières activités ne sont pas indexées ni mal jugées mais tout ce qui touche à la politique est immédiatement réprimé même si c'est le gouverneur élu et légal qui le fait. Donc le gouverneur est piégé pour être déposé et emprisonné illégalement et toutes les opérations sont commanditées et préméditées sans preuves. Et aujourd'hui, les pouvoirs judiciaire et législatif sont complices car les uns comme les autres exécutent les ordres qui leur sont dictés par le pouvoir exécutif, car les délits comme toutes les procédures judiciaires de notre pays sont hors délais et les autres se taisent par complicité tacite.

Question : Comment analysez vous la gouvernance d'Anissi Chamsidine ?

A.C. : Avec Anissi Chamoussidine, Anjouan va beaucoup sombrer ! L'ancien gouverneur Abdou Salami Abdou se battait pour une vraie autonomie, et le voilà coffré ! Mais avec Anissi, c'est tuer les tous et vivre seul. Tu sais que ma propre sœur qui répond au nom de Niswati Nassur, institutrice à Bambao M'tsanga s'est vu suspendre le salaire de Janvier tout simplement parce que les partisans du pouvoir l'ont désigné et mise sur une liste parce qu'elle est ma sœur ? Alors avec lui, on n'attend rien à part les humiliations et les maltraitances.



Question : Que pensez-vous de 2021 ?

AC : 2021 et moi, c'est comme une obsession. Moi, je suis de ceux qui croient et qui attendent pour ce 2021. Je serais parmi les personnes qui revendiqueront 2021 d'une manière pacifique. Lors de mes 05 interpellations et présentations devant le Procureur, ils m'ont dit pourquoi vous voulez utiliser la violence pour le pouvoir alors qu'il y aura bien des élections ? C'est dommage car toutes ces interpellations étaient gratuites et je n'étais concerné sur aucun des faits qui m'étaient reprochés. J'ai eu à soutenir Maître Mahamoud Ahamada car je pensais à 2021 et j'étais sûr de l'emporter pacifiquement car il nous avait promis de mettre fin à son mandat en 2021 et c'était le sentiment de la majorité des anjouanais qui voulaient voter pour lui sauf que les élections ne se sont pas déroulées dans la transparence. Alors le combat continue pour défendre 2021.

Propos recueillis par NJ



COOP-CA MECK MORONI
Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI
B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja - Union des Comores
Tel: (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83



Bourses au mérite Twamaya ya Maudu

La Meck-Moroni, en partenariat avec l'Université des Comores (UDC), et plusieurs partenaires du secteur privé, lance la 6ème édition du programme de bourses d'étude au mérite **Twamaya ya Maudu**, destiné à soutenir financièrement les enfants brillants des clients-membres de la Meck-Moroni, poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, en donnant la priorité à ceux dont la situation personnelle s'avère difficile.

1) Critères d'éligibilité

- Etudiant ayant eu une mention **assez bien, bien ou très bien** à l'examen du **baccalauréat, de la licence 3, ou du diplôme universitaire de technologie** durant l'année 2019/2020
- Disposant d'une préinscription ou d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- Membres de la Meck-Moroni ou dont le responsable légal est membre de la Meck-Moroni.
- Les étudiants bénéficiant d'un autre type de bourse, ne pourront pas prétendre à ce programme.

2) Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer à l'Espace client de la Meck-Moroni ou à télécharger sur la page facebook officiel Meck-Moroni ou le site internet www.meck-moroni.org.

Dépôt des dossiers

Pièces à produire :

- ✓ Une photocopie de la carte d'identité
- ✓ Une photocopie d'une attestation de validation du diplôme
- ✓ Une photocopie du relevé de notes des examens
- ✓ Une photocopie des bulletins trimestriels de la classe de Terminale (pour les bacheliers)
- ✓ Une photocopie du carnet du membre ou du carnet du représentant légal
- ✓ Un acte de naissance (pour attester de la filiation du représentant légal)
- ✓ Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- ✓ Une photocopie de l'inscription ou de la préinscription à l'université
- ✓ Le dossier de candidature dûment rempli.

Des documents supplémentaires seront à joindre selon votre situation personnelle (lire attentivement le dossier de candidature).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante : Bourse d'étude Twamaya ya Maudu, Secrétariat de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni, BP 877, Route de la Corniche, Hankounou, Moroni, Ngazidja, Union des Comores. Tél : 773 27 28 / 773 82 83 / 338 8283 au plus tard le 16 septembre 2020

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, 2E DEMI-FINALE

Ngazi finaliste, la hiérarchie du réalisme respectée

A l'occasion de la 2e demi-finale de la coupe des Comores, organisée à huit clos au stade Maluzini hier mercredi 9 septembre, Volcan club, a été tenu en échec par Ngazi Sport (1-0), but signé par Anzilène. Pourtant, les deux prétendants au titre avaient effectué une entrée en jeu fracassante. Mais, plus réalistes, les visiteurs se hissent à la finale. Ils affronteront Bonbon Djema le samedi 12 septembre prochain. Les locaux n'ont pas réussi à relever le défi.



Au complexe omnisports de Maluzini, le 9 septembre 2020, annoncé favori à cause de ses multiples participations dans cette étape, Volcan club de Moroni, 2e représentant de Ngazidja dans cette édition 2020 de la coupe des Comores, phase nationale, a été accroché par Ngazi Sport de Mirontsi, Ligue de Nzouani. Les deux prétendants au titre ont engagé un rythme de jeu très haletant. La multiplicité des fautes illustrent l'ampleur des chocs, heureusement bien maîtrisés par les arbitres. Ngazi et Volcan ont rejoint les vestiaires avec un score nul et vierge

(0-0).

A la reprise, on s'attendait à la domination des locaux, qui ont un défi à relever, mais ce sont plutôt les jeunes de Ngazi qui relativement prennent la rencontre en mains. Leurs efforts se sont avérés fructueux. Anzilène déflore les filets de Ngazidja (1-0). Du jeu, de l'engagement, de la tension, le choc de styles de jeu a quasiment tenu sa promesse. Il faut également souligner que Ngazi et Volcan ont rempli leur mission sur cette 2e demi-finale

concluante.

Mais, plus réalistes, les Mirontsiens ont mis en éclats les ambitions de Volcan. C'est la 2e fois en trois saisons que ces visiteurs surprennent l'adversaire du jour. Volcan ! Rendez-vous l'année prochaine. Félicitation Ngazi Sport de Mirontsi. Bonbon Djema vous attend le samedi 12 septembre 2020 pour la finale.

Bm Gondet

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N° 2020-015-RCIP4--Portail-Gov

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une firme pour une mission de Conception et Réalisation d'un Portail Web Dynamique pour le Gouvernement de l'Union des Comores »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (D 3820 KM) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la « mission de Conception et Réalisation d'un Portail Web Dynamique pour le Gouvernement de l'Union des Comores ».

1. Objectif de la mission

L'objectif principal du projet est de doter le Gouvernement d'un portail gouvernemental avec déclinaison pour chaque Ministère de base, pour permettre aux internautes en général, à ses citoyens en particulier et à ses partenaires, d'accéder à une offre gouvernementale de contenus informationnel et de services en ligne à partir d'une porte d'entrée unique constituant l'identité numérique du Gouvernement.

Il s'agit donc à travers cette activité d'appuyer l'opérationnalisation de

l'ANADEN en accélérant la modernisation de l'administration publique. Pour ce faire, des projets Quick Win ont été mis en place en s'appuyant sur les recommandations de la nouvelle Architecture d'Entreprise Gouvernementale (AEG) en parallèle des projets e-Gouv.

Le Gouvernement a donc décidé de se doter d'un « Portail Gouvernemental », avec déclinaison pour chaque Ministère de base, pour permettre à ses citoyens et à ses partenaires, d'accéder à une offre gouvernementale de contenus informationnels et de services en ligne (e-service) à partir d'une porte d'entrée unique constituant l'identité numérique du Gouvernement.

2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques visent à évoluer progressivement vers une administration connectée, ouverte aux citoyens, à travers les volets suivants :

1. Informer et renseigner
2. Échanger et collaborer
3. Dématérialisation de l'interface du service public
4. Mutualiser les ressources du portail

Le document de référence pour déterminer les contenus à développer est le modèle à cinq étapes de l'ONU mentionné dans les TDRs.

3. Profil du consultant

Le consultant pourra faire la mission seul ou en partenariat avec une firme locale en précisant le mode de groupement. Le consultant devra démontrer une expérience nationale avérée en matière de conception d'une plateforme ou d'un site web dynamique exploitant une base de données. Il devra fournir des renseignements sur son expérience et ses qualifications dans le domaine.

Les critères d'éligibilité, la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de **Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016, révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « méthode de Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQ) ». L'intéressement manifesté par un consultant

n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent consulter les Termes des Références sur le site (rcip4comores.km) ou demander et obtenir des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 25 septembre 2020 à 14 h 00 (heure locale) en Union des Comores.**

Adressé à l'adresse : Mme la Coordinatrice du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt Réf. N2020-015-RCIP4--Portail-Gov-- Intituler Le libellé », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 01 septembre 2020

CULTURE

« Gungu », la vidéo slam qui dénonce les actes de viols

La lutte contre les viols et agressions faites aux enfants est le combat de tout un chacun. A travers une courte vidéo de 2 minutes 57 secondes intitulée « Gungu (Huée) », le collectif des Slameurs et comédiens, Art de la Plume caricature la bonne manière pour juger ces pervers. En plus de continuer à dénoncer comme ils le font, les membres du collectif précisent dans leur texte qu'il faut prendre du recul et juger à l'ancienne à travers le Gungu car le viol n'est pas un championnat national.

Face à la recrudescence des agressions sexuelles en Union des Comores, le collectif de slameurs et comédiens Art de la Plume ne reste pas indifférent. Après une marche pacifique effectuée au cours du mois de juillet, le collectif revient cette fois avec une courte vidéo de 2 minutes et 57 secondes dans laquelle il dénonce les actes de violences et agressions faites aux enfants. Dans cette séquence, les membres d'Art de la Plume incitent les comoriens à pratiquer le « Gungu (huée) » devant ces prédateurs sexuels. Les images qui sont mises en scène par ces artistes sont pour eux la forme adaptée pour juger ces violeurs et pour eux, « L'heure a sonné de semer ce Gungu, juger ces vermines » qui toujours selon leurs mots « ne sont pas toujours des inconnus ».

« Ce sont parfois des oncles, des pères, des frères, des amis. Sur ce tableau, ils nous leurrent avec leur visage d'ange. Certains se prennent pour des sages. D'autres nous foutent la rage. Je parle, je parle qu'on trouve un remède contre ce virus qui laisse depuis des années des victi-

mes », chante Adabi Soilihi Natidja, slameuse du collectif. Sur cette chorégraphie, plusieurs membres du collectif y ont pris part chacun dans un rôle spécifique qui ne manque pas d'illustrer le message lancé. En appel, Adabi Soilihi Natidja précise que le pays doit « prendre du recul et juger à l'ancienne le viol » car pour eux « ce n'est pas un championnat national » et pourtant ces derniers temps nous avons l'impression que c'est le cas.


Joint pour expliquer leur motivation, Ansoir Ahmed Abdou, un des fondateurs du collectif jouant le rôle du violeur dans cette vidéo explique ce tournage est pour eux une autre forme de « manifester leur mécontentement face aux actes de viols qui sont devenus comme un concours ». « Nous avons constaté que chacun de nous a sa part de responsabilité dans cette affaire et que chacun doit dénoncer et manifester avec ses moyens et ses compétences. Nous avons choisi de les écrire et de les chanter pour les dénoncer », dit-il en expliquant que « après la marche effectuée, cette vidéo est un moyen pour eux d'élargir l'aura sur ce qui se passe aux Comores, d'où l'idée de la vidéo ».

Pour eux c'est un combat qui concerne tout le monde. « Le collectif Art de la Plume souhaite une justice équitable, que les coupables purgent la peine qu'il faut et que cela soit une leçon pour tout le monde. A ne pas oublier que les viols et agressions sexuels ne détruisent pas uniquement le corps, ils détruisent l'âme, ils peuvent aussi développer des chocs post-traumatiques à vie chez les victimes », conclut Ansoir Ahmed Abdou.

A.O Yazid




GUNGU
PERFORMANCE SLAM
DISPONIBLE SUR YOUTUBE
LE LUNDI 07 SEPTEMBRE
2020
À 12H DE PARIS / 13H DE MORONI
ART 2 LA PLUME OFFICIEL



COMOR HYDROCARBURES
SOCIÉTÉ COMORIENNE DES HYDROCARBURES

Avis d'Appel d'Offre

MORONI, le 09/09/2020

V. Réf.:
N. Réf.:

La Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a obtenu un prêt de l'Exim Bank Comores et compte utiliser une partie de ces fonds pour l'acquisition du Matériel ci-dessous :

1. Un camion avitailleur en JetA-1 de 20 000 litres, muni de 2 accrocheurs et un pistolet.
2. Un camion de ravitaillement de 15 000 litres avec 3 à 5 compartiments et muni de pompe, compteur, flexibles et clés turquoises.
3. Cinq camions de ravitaillement de 12 000 litres, avec 3 à 5 compartiments munis de groupe, compteur, flexibles et clés turquoises.
4. Un Groupe Mobile d'Avitaillement (GMA), moyen.
5. Une tête de camion Remorqueur de 27 tonnes.

Les personnes physiques ou morales intéressées sont priées de soumettre leurs propositions, sous pli fermé, à la Direction Générale de la SCH, au plus tard le 24 septembre 2020 à 12h00.

Voici les 6 meilleurs moments où les invocations sont acceptées

Il existe plusieurs moments d'exaucement des invocations. Ces temps sont mentionnés dans la Sunna comme suit :

- Entre al-adhan (l'appel de la prière) et al-iqâmah (l'appel pour faire la prière).
- Durant le dernier tashahoud dans la prière.
- Durant le soujoud (prosternation dans la prière).
- Les dernières heures durant la journée du jou-mou'an (vendredi).
- Le dernier tiers de la nuit.
- Durant la pluie.

Ce sont les moments révélés avec preuves, quand Allah répondra aux invocations de Son serviteur si cela est fait avec sincérité.